

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE**

**DELIBERATION N° 2022/46**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 23 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 16 juin 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8  
Votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD.

Excusé(s) : Agnès GUIGON (procuration à Claire BOMBRUN), Jérôme MERCOYROL (procuration à Yves LAMOINE), Sophie ALLEOUD (procuration à Simone GUICHARD), Bernard PUEYO (procuration à Pierre LAULAGNET), Catherine LEYNON (procuration à Carole THOMAS), Philippe EUVRARD (procuration à Philippe BOUNIARD).

Absent : Michel PREVOST

Tiphaine FARGIER a été élue secrétaire.

**Objet : Aménagement de la forêt communale d'Alba la Romaine pour la période 2023/2042.**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale d'Alba la Romaine établi par l'Office National des

Forêts pour la période 2023/2042 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du Code forestier.

Ce projet comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les règles de gestion ainsi, qu'à titre indicatif, les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 126,6161 hectares conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le projet d'aménagement de la forêt communale d'Alba la Romaine et le programme d'actions associé pour la période 2023/2042.

**DONNE** pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 23 juin 2022

POUR COPIE CONFORME  
Alba la Romaine, le 24 juin 2022  
Le Maire  
Pierre LAULAGNET

